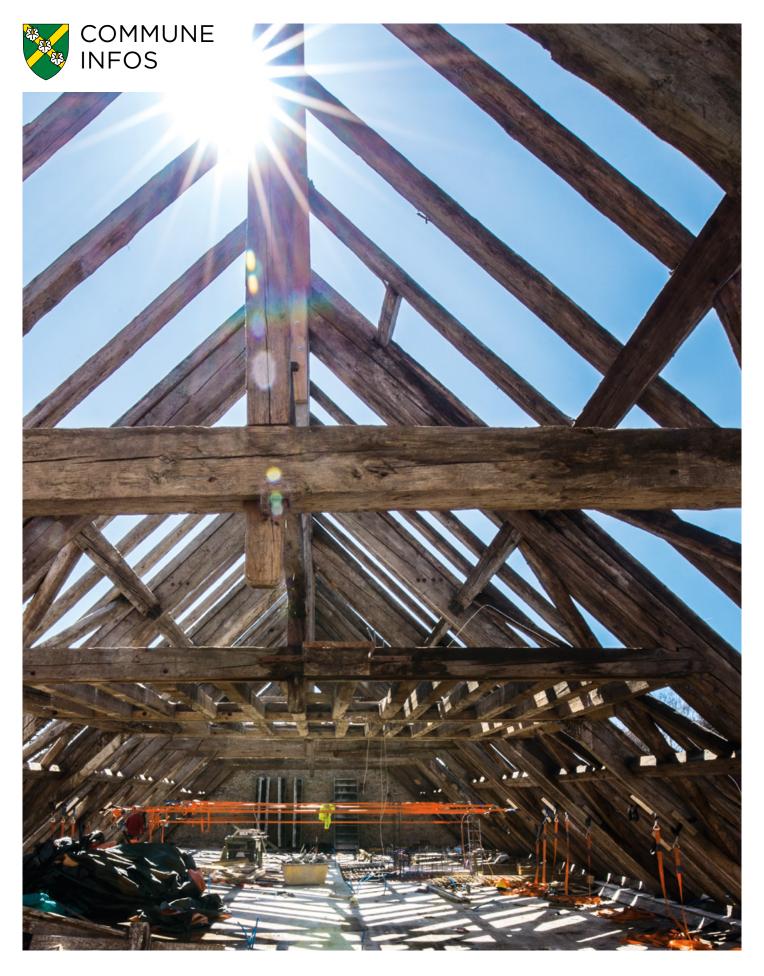
Jorat-Mézières





Plaquette de Jorat-Mézières

Chères habitantes, chers habitants, Vous avez en main la deuxième édition de cette plaquette, outil de communication et d'information de votre commune.

belle découverte et une bonne lecture. cette année que sont le président du

Deuxième année de la législature

Cette deuxième année de la législature, de juillet 2017 à juin 2018, a été chargée pour continuer - et quasiment terminos différents règlements communaux et directives liées.

Ce sont ainsi 22 préavis qui ont été soumis au Conseil communal. Tous ont été acceptés.

La Municipalité tient ses séances les lundis à 16h.

Durant l'année 2017, la Municipalité a tenu 45 séances et traité 1930 objets à l'ordre du jour.

Au nom de la Municipalité, je Nous vous en souhaitons une profite de remercier les acteurs de Conseil communal, la secrétaire, les membres du bureau, les conseillères et conseillers pour leur travail et leur participation aux affaires communales.

Je remercie également mes ner - la refonte et le regroupement de collègues de la Municipalité, ainsi que chaque collaboratrice et collaborateur qui œuvrent tout au long de l'année pour le bien de notre commune.

> Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une excellente période estivale.

Horaire d'ouverture du bureau communal

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 - 12h00	08h00 - 12h00		08h00 - 12h00	08h00 - 12h00
	*	14h00 - 17h00		

* En plus des horaires de bureau, le contrôle des habitants est ouvert le mardi de 17h00 à 19h00



Administration en ligne

Les prestations suivantes sont disponibles via « accès rapides, guichet virtuel »:

- Pré-annonce d'une arrivée dans la commune
- Annonce d'un départ de la commune
- Commande d'une attestation d'établissement
- Inscriptions ou départs des chiens Les demandes de réservation des salles

communales se font via l'accès « en 1 clic, refuges et salles ».

Le lien se trouve sur le site: www.jorat-mezieres.ch

Sommaire

JORAT-MÉZIÈRES	
Identité de la commune	_ 3
Services publics communaux	_ 3
INFOS MUNICIPALES	
Véhicule électrique	_ 4
Transports publics	_ 5
Départ et arrivée du personnel	_ 6
Routes et parkings	_ 7
Aménagement du territoire	_ 8
Assainissement des bâtiments	10
Auberge communale	_ 11
Fondation Le Relais	_ 12
Testament médical	_ 13
L'ASIJ	_ 14
Que devient notre eau?	_ 15
Regroupement des STEP	_ 16
Forêts et cours d'eau	_ 18
CONSEIL COMMUNAL	
Rôle du président du Conseil communal _	20
Liste des préavis municipaux	_ 21

INFOS COMMUNALES	
Police des constructions	_22
Les brèves	_ 23
Déchetterie de la Louye	24
Règlement communal sur les déchets _	25
Associations et sociétés locales	. 26
Bibliothèque	_ 27
Numéros utiles	28

2007 ENIK 2017-2018	
Photos	30
AGENDA	
Evénements 2018-2019	32

Impressum

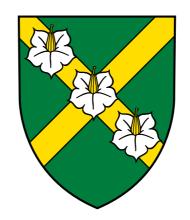
Publication officielle de la commune de Jorat-Mézières Tirage: 1600 exemplaires Conception graphique et mise en page: idéesse, Steve Guenat Imprimé en Suisse par Imprimés Services





JORAT-MÉZIÈRES

Identité de la commune



«De sinople au sautoir d'Or à trois fleurs de pomme de terre d'argent au pistil du second brochant en bande»

Adoptées en 2014 en votation populaire simultanée dans les trois communes de Carrouge, Ferlens et Mézières, ces armoiries sont entrées en vigueur le 1er juillet 2016 avec la commune de Jorat-Mézières.

Jorat-Mézières COMMUNE INFOS

Nom de la commune	Jorat-Mézières
Localités rattachées	Carrouge, Ferlens, Mézières
District	Lavaux-Oron
Adresse	Route du Village 35, case postale 35
	1084 Carrouge
Téléphone	021 903 02 02
Courrier électronique	administration@jorat-mezieres.ch
Site	www.jorat-mezieres.ch
Superficie – altitude	1107 ha - 742 m
Superficie des forêts	183 ha
Transports publics	Bus TL, lignes 62 + 65
	Cars postaux, lignes 75 + 383
Nombre d'habitants	2850 (au 31.12.2017)
Arrivées en 2017	246
Départs en 2017	230
Changements adresse en 2017	58
Naissances en 2017	36
Décès en 2017	28
Taux d'imposition	76%
Municipalité	7 membres
Conseil communal	55 membres

Services publics communaux

SERVICE	CONTACT	TITRE	TÉLÉPHONE	E-MAIL
Greffe municipal	Josette Sonnay Khatanassian Valérie Pasteris Marlène Muriset Myriam Marcuard Valérie Ethenoz	Secrétaire municipale Secrétaire adjointe	021 903 02 02	administration@jorat-mezieres.ch
Bourse communale	Patricia Dutoit Cynthia Emery Serge Delessert	Responsable	021 903 02 02	bourse@jorat-mezieres.ch
Contrôle des habitants	Chantal Jaquier Myriam Marcuard	Responsable	021 903 02 02	population@jorat-mezieres.ch
Employés communaux	Philippe Bach Loïc Breitenstein Matthieu Chappuis Etienne Cherpillod Jean-Paul Demiéville Sébastien Détraz Florian Trolliet	Responsable Apprenti	079 321 09 14	voirie@jorat-mezieres.ch
Conseil communal	David Mack	Président jusqu'au 30 juir	n 2018	
	Patrick Emery	Président dès le 1er juillet	2018	
	Catherine Poncelet	Secrétaire		

Auberge communale

Exploitants de l'Auberge

Mme Solenne Maurel et M. Nicolas Lemasson ont été choisis pour reprendre l'exploitation de l'Auberge communale de Mézières. Ce jeune couple fort d'un excellent parcours professionnel dans la gestion d'établissement habite la commune depuis de nombreuses années. Il se réjouit de reprendre l'exploitation de cette belle auberge entièrement rénovée.



Depuis fin 2017, ces futurs tenanciers ont été impliqués dans les réflexions sur les aménagements, les couleurs et les choix de matériaux. Avec une ouverture prévue à fin 2018, le planning est tenu et nous sommes ravis de l'excellente collaboration que nous avons dans la finalisation de ce projet.

Bureaux en location

Le bureau d'ingénieurs géomètres GEMETRIS SA va prendre possession d'une surface d'environ 260 m² de bureaux dans le bâtiment de l'auberge. Ce sont ainsi une quinzaine de collaborateurs qui vont bénéficier de ces locaux neufs adaptés à leurs nombreuses activités.

La commune travaille depuis de nombreuses années avec cette entreprise déjà installée à Mézières. L'agrandissement de leur structure sur le territoire communal est l'aboutissement de discussions constructives.

Véhicule électrique

Sous l'impulsion du syndic, notre commune soucieuse des questions environnementales et de diminuer les nuisances sonores, a acquis au début 2018 un premier véhicule électrique pour le service de la voirie.

Après avoir testé différents modèles, notre choix s'est porté sur un véhicule de marque Goupil G5. Ce véhicule étroit convient aux besoins du service et permet de charger jusqu'à une tonne sur son pont basculant. Il est adapté pour toutes les tâches nécessitant des arrêts fréquents et en milieu urbain.

L'autonomie d'une centaine de kilomètres suffit amplement aux besoins quotidiens des travaux effectués par l'équipe de la voirie. Après ces premiers mois d'utilisation, et si le constat très positif se confirme, il est probable que la commune acquière d'autres véhicules électriques.





Transports publics

TL, lignes 62 et 65

Plein succès pour les lignes 62 et 65 des Transports publics de la région lausannoise (TL) qui continuent d'augmenter leur fréquentation respective.

Evolution de la fréquentation des lignes 62 et 65

Lignes	Voyageurs 2017	Voyageurs 2016	Evolution 2017-2016
62	543'773	522'480	+ 4,1%
65	323'588	306'349	+ 5.6%

CarPostal, lignes 75 et 383

La ligne 75 desservant Lausanne depuis Mézières (via Les Cullayes, Mollie-Margot) fonctionne également à la satisfaction des usagers.

Le projet d'extension de la ligne 383 est entré en vigueur au mois de décembre 2017. La ligne est ainsi prolongée après Mézières sur Carrouge, le Borgeau, Vulliens, Vucherens et se termine à Syens.

Magasin Migros-Partenaire

A l'annonce de la fermeture au printemps 2017 du magasin Denner à Mézières, la commune a pris contact avec la gérance en charge de cet immeuble et a manifesté immédiatement son souhait de maintenir un commerce à cet endroit et de ne pas le remplacer par des appartements.

D'excellents contacts avec Migros-Vaud, qui souhaitait s'implanter dans la région, ont permis de trouver une solution convenant à toutes les parties (Migros, le propriétaire de l'immeuble et la commune).

C'est avec satisfaction que la population de Jorat-Mézières et les autorités ont pris acte de la réouverture de ce magasin au début juin 2018.



Les Fonds du Jorat

Assemblée des syndics du Haut

L'Assemblée des syndics du Haut gère la répartition des fonds sportif et culturel du Jorat destinés à soutenir les sociétés locales, particulièrement les mouvements juniors. L'alimentation de ces fonds est faite au travers de participations versées par les communes membres: Corcelles-le-Jorat, Hermenches, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Servion, Vucherens et Villiens

Pour l'année 2017, des aides financières ont été accordées:

Fonds sportif du Jorat

- Badminton Club du Jorat
- Tennis de table Mézières
- FCJM
- Ecole de rugby, Club Haute Broye-Oron
- Marche romande du Général Guisan
- Vélo Trial Club Moudon
- Vélo Trial Broye Jorat
- Lausanne Natation
- Société de tir la Détente-jeunes tireurs

Fonds culturel du Jorat

- Fanfare du Jorat
- Fondation de l'Estrée
- La Lanterne magique
- Théâtre Barnabé
- Théâtre du Jorat
- Cinéma du Jorat
- Petit chœur de Carrouge



Départ de Christiane Jordan



Heureuse retraite!

C'est le 15 décembre 2017 que Christiane Jordan a choisi pour partir en retraite anticipée après 34 ans passés au greffe municipal des communes de Mézières puis de Jorat-Mézières.

Que de chemin parcouru alors que ce n'était au départ pas la fonction voulue puisque, comme elle le disait, elle était plutôt «chiffres».

- ... quelques chiffres justement de toutes ces années auprès de l'administration, ce sont:
- 24 municipaux... croisés et aidés,
- 7 syndics... épaulés et parfois supportés,
- 700 à 900 séances de Municipalité... réalisées et PV rédigés,
- 64'000 heures de travail... effectuées.
- 7000 heures de vacances... prises.
- Et encore des milliers de bons petits moments qu'elle a vécus mais qui ne sont pas chiffrables.

Christiane a toujours fait preuve de beaucoup d'empathie et a toujours été disponible pour chacune et chacun. Grâce à ces années «communales», elle a acquis énormément de connaissances et en a fait profiter tous ceux qui en avaient besoin.

La Municipalité tient à la remercier chaleureusement pour tout ce temps passé au service de la commune et de la population, pour sa disponibilité et son engagement quotidien.

Mille mercis
Bonne retraite Christiane!

Arrivée de Valérie Pasteris



En prévision du départ à la retraite de Mme Christiane Jordan, et après une mise au concours du poste, nous avons eu le plaisir d'enga-

ger au 1^{er} novembre 2017 Mme Valérie Pasteris en tant que secrétaire municipale adjointe.

Mme Pasteris est une enfant de la région et y a toujours vécu. Engagée dans de nombreuses activités locales, elle a aussi été secrétaire du Conseil communal de Mézières et municipale jusqu'en 2016 avant la fusion. Ses connaissances du fonctionnement d'une commune et de la région sont un plus pour l'administration communale de Jorat-Mézières. Grâce à

une expérience professionnelle auprès de banques et compagnie d'assurance, elle a su répondre rapidement aux nombreuses attentes qu'un tel poste demande.

Durant ses premiers mois d'activité, nous avons pu apprécier son engagement et sa disponibilité.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle carrière au sein de l'administration communale de Jorat-Mézières.

Nouvel apprenti

Notre commune a comme volonté de former des apprentis.

Pour répondre au souhait municipal de permettre la formation des jeunes, un nouvel apprenti, **M. Florian Trolliet**, a été engagé au service de la voirie le 21 août 2017.

Déjà titulaire d'un CFC de forestier bûcheron, il continue sa formation en s'engageant pour un deuxième apprentissage au sein de notre commune. Sa rapide intégration complète à notre entière satisfaction l'équipe de la voirie.



Durant ses premiers mois d'activité et de formation, nous avons pu apprécier son travail, son expérience d'un premier apprentissage et son engagement dans cette nouvelle formation.

Nous lui souhaitons plein succès!

Routes et parkings

Route d'Oron à Ferlens

Au printemps 2017, réfection totale du tronçon de la route d'Oron sur la localité de Ferlens.

Routes diverses

SONIA

HUGENTOBLER

Divers travaux de réparation de routes sur la commune de Jorat-Mézières suite à un hiver rigoureux et un trafic de plus en plus dense.

Arrêts de bus à «Praz-Joret»

Création de deux arrêts de bus au lieu-dit «Praz-Joret» à Mézières. Réalisation effectuée en même temps que les travaux d'entretien entrepris par le canton sur la RC 636 entre Mézières et Servion.

Cimetières

Adoption par le Conseil communal du nouveau règlement des sépultures et des cimetières en date du 24 octobre.

Nouvelle place de parking vers le cimetière de Carrouge.

Dernier chemin piétonnier

Il était tant attendu, le voilà enfin arrivé! Nous sommes heureux de vous présenter le dernier-né de nos chemins piétonniers publics reliant le chemin de la Fontaine à la place du Marché de Carrouge.





Pyrale du buis

Un traitement d'urgence a dû être effectué sur les haies, notamment de nos cimetières, car la pyrale du buis est passée à l'attaque et si rien n'est fait, les buis sont condamnés en deux ans.





Aménagement du territoire

La loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) a pour but d'organiser l'aménagement et l'utilisation judicieuse et mesurée du territoire cantonal. La loi sur l'aménagement fixe les règles destinées à assurer la sécurité, la salubrité et l'esthétique des constructions et des agglomérations.

L'aménagement du territoire tient compte notamment des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et des impératifs posés:

- par le développement régional, les structures urbaines et les besoins de l'économie
- par l'évolution urbanistique et architecturale
- par la sauvegarde d'un territoire agricole et sylvicole
- par la protection des sites et des espaces naturels ou réservés à la détente.

(art. 1 LATC)

Confrontée aux exigences de la loi fédérale, Jorat-Mézières, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, a dû établir des zones réservées.

Qu'est-ce qu'une zone réservée?

La zone réservée a pour but de suspendre, pour une durée déterminée (cinq ans, prolongeable trois ans) la constructibilité de parcelles ou de secteurs entiers, sur lesquels des plans d'affectation doivent être révisés, modifiés ou élaborés. Cette mesure correspond à une affectation temporaire. A l'intérieur de cette zone réservée, rien ne doit être entrepris qui pourrait entraver l'établissement d'un futur Plan général d'affectation (PGA). La zone réservée permet, en particulier, de geler temporairement la disponibilité de parcelles à bâtir, afin de permettre à l'Autorité de travailler avec sérénité sur les lignes directrices de sa politique en matière d'aménagement du territoire, et cela pour les vingt prochaines années.

De manière générale, et pour autant qu'il soit concerné par la zone réservée, tout projet de construction, rénovation, réaménagement, agrandissement visant la création d'un ou plusieurs logements supplémentaires sera systématiquement refusé par la Municipalité. Par contre, tout autre projet ne générant pas de logement supplémentaire peut être soumis à la Municipalité en vue de son analyse.

Qu'est-ce qu'un Plan général d'affectation (PGA)?

Le Plan général d'affectation (PGA), tel qu'il est défini à l'art. 47 LATC, fixe les zones et les règles applicables à celles-ci pour l'ensemble du territoire d'une commune. Le PGA distingue les zones à bâtir des zones non constructibles (p. ex.: intermédiaires et agricoles). Le PGA (assorti de son règlement) indique pour chaque zone les règles relatives à son usage, le degré de sensibilité au bruit, le coefficient d'utilisation du sol. Des directives peuvent également être édictées au sujet de la typologie des constructions, de la hauteur des bâtiments, etc.

Le Plan d'affectation fixe aussi les caractéristiques d'utilisation relatives aux zones inconstructibles (zones de loisirs, zones vertes, zones d'utilité publique, etc.).

Obligations et compétences de la Municipalité

La Municipalité est chargée de faire observer les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les plans en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Elle exerce les attributions qui lui sont conférées par la loi et les règlements, notamment dans l'établissement des plans directeurs communaux et localisés, des plans d'affectation et du plan de quartier de compétence municipale.

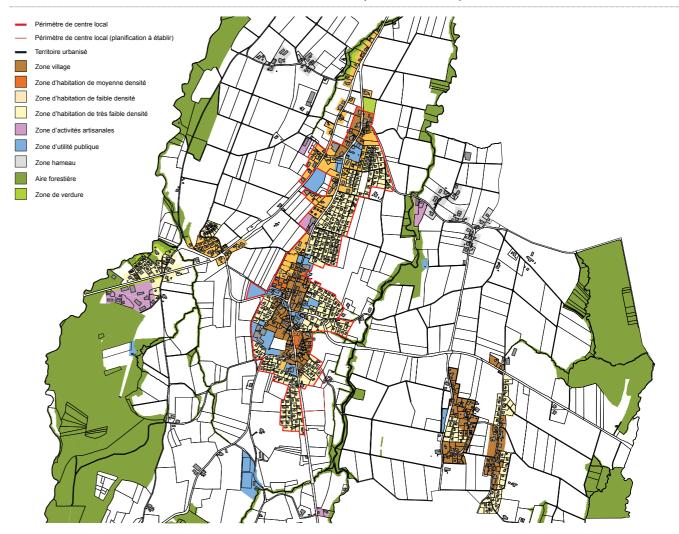
Elle est chargée de l'information et de la participation de la population. Avant d'accorder le permis de construire, elle vérifie la conformité de tout projet avec les règles légales, les plans et les règlements d'affectation. Elle fait respecter l'effet suspensif accordé aux recours. (art. 17 LATC)

Actions en cours

Dès la mise en place de la zone réservée, la Municipalité, en collaboration avec le bureau d'urbanisme ABA, a entrepris les travaux préparatoires à l'établissement d'un nouveau PGA. Une commission municipale a été désignée et s'est réunie à plusieurs reprises. Les travaux vont bon train et le projet avance à satisfaction. Il s'agit néanmoins d'un travail de longue haleine, nécessitant de multiples allersretours aux services de l'Etat.

Confrontée aux exigences de la loi fédérale, Jorat-Mézières, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, a dû établir des zones réservées.

Commune de Jorat-Mézières - Délimitation du territoire urbanisé (situation actuelle)





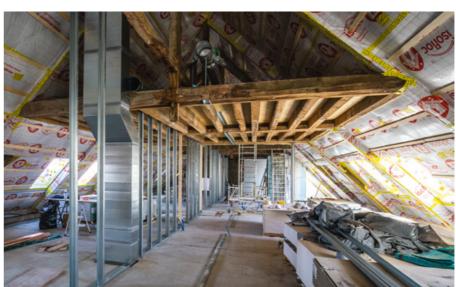
Auberge communale

La rénovation de ce bâtiment se déroule sans trop de surprises. Les délais sont respectés et l'établissement public pourra être ouvert



Sous-sol côté sud

Combles

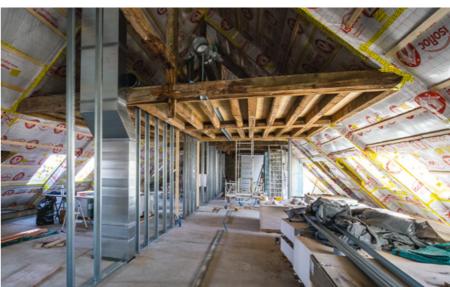




à la fin de l'année. Les clés seront remises dans les délais prévus tant pour les bureaux que pour l'appartement.











Assainissement des bâtiments communaux

CHANTIERS EN COURS

Grande salle de Mézières

L'amélioration de l'éclairage de la scène suit son cours. Au vu des coûts, ces travaux seront faits en plusieurs étapes.

Grande salle de Carrouge

Une étude d'aménagement de l'espace de jeux de la garderie des Libellules est en cours.

Cette réalisation offrira une plus grande diversité des activités et jeux à l'extérieur.

Stand des Maraîches

L'aménagement extérieur a été revu afin de donner une meilleure convivialité à

Une fontaine a été taillée par notre apprenti Florian Troillet, aidé par les collaborateurs du service de la voirie.

L'emplacement réservé à la préparation des broches est en cours de transformation et de rénovation.

ORDURES MÉNAGÈRES

Refuge des Roches

Refuge du Grand Jorat

Ce lieu idyllique, au milieu des forêts du Jorat, va subir une cure de jouvence.

a été également remplacée par un bassin

taillé par les collaborateurs du service de

Les panneaux de l'installation photovol-

taïque ont perdu trop de capacité et leur

rendement n'est plus suffisant. Cette ins-

tallation doit être entièrement remplacée.

La fontaine, qui n'était plus étanche,

La mise en place de moloks à Carrouge arrive à son terme. En effet, depuis plusieurs années, différents sites ont été installés. Le dernier en date est celui du quartier de la Fontaine, sis à la route du Borgeau.





La fontaine du stand des Maraîches et les nouveaux moloks



Jorat-Mézières COMMUNE INFOS

N°2 - juillet 2018

Fondation Le Relais Une autre manière d'entreprendre

Le Relais est une organisation de protection sociale pour jeunes adultes et adultes en grande difficulté. Sa mission est de permettre à des personnes momentanément ou durablement exclues des sphères sociales et économiques d'accéder au monde du travail, au logement, aux soins, à la formation et à la culture.

Depuis sa création en 1971, le Relais est reconnu pour son travail dans les domaines de l'insertion socio-professionnelle, de l'exclusion et des dépendances. Il reçoit des subventions de l'Etat de Vaud, des services de la Santé publique, des collectivités publiques (notamment Lausanne Région) et privées.

Une centaine de professionnels compose le personnel. Celui-ci dispense ses prestations à environ mille personnes par an. Ses différentes structures proposent des prestations en milieu ouvert ou en internat.

Elles visent à offrir une meilleure qualité de vie aux personnes exclues ou en difficulté. Dans chacun de ces domaines, l'accent est mis sur le développement de la personne, la famille, les soins, les professionnels de la santé, les marchés de la formation, du travail et du logement.

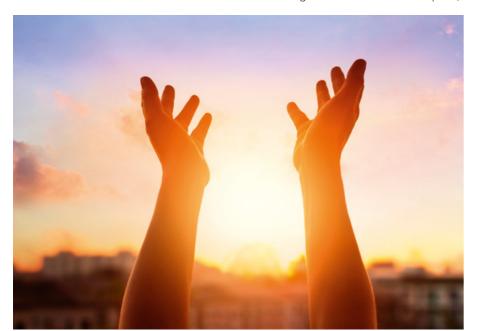
Le Relais compte 14 structures à son actif, en voici quelques-unes:

- Le Foyer: c'est un lieu d'accueil et d'hébergement pour un semestre, voire plus. La durée de l'accompagnement est personnalisée;
- Le SPI: la personne est soutenue dans le suivi post-institutionnel après avoir séjourné au Foyer;
- Le Rel'Aids: une équipe de travailleurs sociaux hors murs allant à la rencontre d'une population en situation de précarité, confrontée à des problèmes de consommation de drogues et de maladies virales. Ils entrent en contact dans la rue, dans les établissements publics ou à domicile. En principe, l'intervention est de courte durée avec une prise en charge vers une structure adaptée;
- Le Relais-contact: offre une prise en charge individualisée pour rechercher un travail ou une occupation de réinsertion. Etablir un plan de formation, obtenir une bourse d'études, gérer ses revenus, ses affaires administratives et l'aide au désendettement. Trouver un lieu de vie, un appartement et aider à s'y installer. Accompagner les personnes en situation de dépendance et trouver un lieu de cure si nécessaire;
- Les entreprises d'insertion du Relais: regroupent un service traiteur, une boulangerie, un tea-room, une menuiserie-ébénisterie, un atelier de peinture et de rénovation, une agence d'entretien et d'intendance, un atelier de réparation pour vélos;
- Montoie: le Relais propose des logements meublés de transition, pour une année, renouvelable si nécessaire et en attendant de trouver un logement.

Tous ces services fonctionnent grâce à des équipes pluridisciplinaires, assistants sociaux, secrétaires, maîtres socio-culturels, enseignants, artisans, et bien d'autres.

Le site www.relais.ch vous renseignera plus amplement.





Connaissez-vous le testament médical?

On le nomme « les directives anticipées »

Signification

C'est un document écrit, daté et signé par lequel une personne rédige **ses volontés** quant aux soins médicaux qu'elle veut ou ne veut pas recevoir.

Dans le cas où elle serait devenue inconsciente ou se trouverait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté.

Les directives anticipées permettent de faire connaître au médecin vos volontés et de les faire respecter si un jour vous n'êtes plus en mesure de les exprimer, par exemple dans les situations suivantes:

- Vous êtes en bonne santé, qu'un accident ou événement aigu survient (infarctus, accident vasculaire cérébral, traumatisme, etc.), qui évolue vers une incapacité majeure de communication et se prolonge (état végétatif par exemple);
- Vous avez une maladie grave et une aggravation survient qui vous rend incapable de vous exprimer;
- Vous êtes à la fin de votre vie (grand âge ou maladie au stade terminal) et un événement aigu survient, aggravant durablement une situation précaire ou qui pourrait entraîner la mort.

Vos directives anticipées expriment vos volontés concernant la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements et de gestes médicaux destinés à vous traiter ou à faire un diagnostic avant traitement.

Elles peuvent être l'occasion et le fruit d'un dialogue que vous aurez pu créer avec vos proches. Elles pourront les soulager en leur épargnant la difficulté et parfois le sentiment de culpabilité de participer à des décisions dont ils n'ont pas à assumer la responsabilité.

Jorat-Mézières COMMUNE INFOS

Elles peuvent être l'occasion de désigner votre personne de confiance.

En pratique, qui peut les rédiger, quand et comment?

- Toute personne majeure a le droit de les écrire, quelle que soit sa situation personnelle.
- Vous pouvez les rédiger à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, malade, porteur d'un handicap mais capable de discernement.
- Elles sont valables sans limite de temps mais vous pouvez les modifier à tout moment.

Comment?

Vous pouvez écrire vos directives anticipées sur un formulaire, ou sur un simple papier qu'il faut dater et signer. Vous n'avez pas besoin de témoin.

Ce document doit être facilement accessible chez votre médecin ou vos proches.

Si vous ne pouvez pas les écrire, demandez à quelqu'un de le faire devant vous et devant deux témoins. L'un d'eux doit être votre personne de confiance.

Quelques conseils pour les rédiger

Il est difficile pour chacun d'envisager à l'avance la fin de sa vie.

Néanmoins, il peut être important d'y réfléchir et d'écrire ses directives anticipées. Prenez du temps pour le faire: c'est une démarche qui peut être longue.

Parlez-en avec votre médecin qui est là pour vous aider à les remplir.

Cette rédaction peut être faite sans en parler à vos proches mais cela peut aussi être l'occasion d'un dialogue avec eux.



Et si vous ne les avez pas rédigées, pensez-y!

12 N°2 - juillet 2018

ROCHAT



L'ASIJ

Un nouveau pas est franchi dans les constructions scolaires.

A la rentrée d'août 2017, le collège les élèves.

Six classes sont ouvertes à leur intention. D'autres locaux sont nécessaires à l'encadrement des enfants de la première à la sixième Harmos, ceci afin de répondre aux exigences de l'enseignement actuel.

On y trouve une salle de gymnas-Gollies à Servion accueille ses premiers tique avec galerie, une salle de rythmique, une unité d'accueil parascolaire, des locaux de psychologie et de logopédie.

> Pour la rentrée d'août 2018, les quatre classes mises en attente sous les combles vont être aménagées afin de répondre aux besoins de la direction.





Que devient notre eau après utilisation?

Les eaux usées, qui proviennent de nos habitations (évier, WC, douche) ou des usines, ne peuvent pas être rejetées telles quelles dans le milieu naturel. Ces «eaux sales » doivent être dépolluées afin de ne pas souiller les cours d'eau et les sols.

«Un litre d'eau écoulé revient à un litre d'eau usée car cette eau contient des polluants, comme les détergents, les shampoings, les lessives, qui vont partir intégralement à l'égout.»

Toutes ces eaux sales sont collectées. Elles sont transportées dans un réseau de canalisations puis envoyées dans une station d'épuration.

Jusqu'à fin 2016, ces eaux étaient traitées à la station d'épuration de Vulliens. A partir de début 2017, suite à la pose d'une conduite reliant Vulliens à Syens (voir article Journal de Jorat-Mézières 2017), nos eaux usées sont acheminées et traitées sur la STEP de Lucens (AIML).

La STEP de Vulliens sert maintenant de pompage et de réservoir intermédiaire. Elle permet de préfiltrer les eaux et envoyer régulièrement ces eaux usées dans les conduites jusqu'à Lucens où elles sont traitées.

Pour que les eaux soient acheminées jusqu'à Lucens, elles transitent dans tout un réseau et des pompages intermédiaires qui demandent un entretien. Il faut souvent une intervention humaine pour réparer des pompes ou les déboucher.



Merci de respecter notre nature et de penser à l'eau qui est un trésor que nous devons partager!

Les toilettes ne sont pas une poubelle! Adoptez les bons gestes!

Ce qui ne devrait jamais être jeté dans les toilettes et qu'on trouve malheureusement à la STEP:

- Les rouleaux de papier toilette
- Les serviettes hygiéniques et les tampons
- Les médicaments périmés
- Les restes de nourriture
- La litière pour chat
- Les produits toxiques

Arrivée des eaux usées des différents villages de la région à Vulliens dans le bassin de pompage et régulation.

Bassin d'accumulation qui permet de réguler le débit des eaux, surtout en cas d'orage.



Regroupement des STEP

Historique et motivations du projet

Dès 1976, la STEP (station d'épuration) de Lucens contribue à améliorer significativement la qualité des eaux de la Broye.

En 1978, une STEP est construite à Vulliens. Dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990, plusieurs autres STEP se construisent.

Un certain nombre d'études préliminaires sont menées entre 2012 et 2016, pour confirmer l'intérêt d'un regroupement des 9 STEP du périmètre à Lucens – voir carte (STEP vieillissantes, capacité dépassée, traitement des micropolluants, coûte moins cher par habitant sur des STEP de plus grande taille).

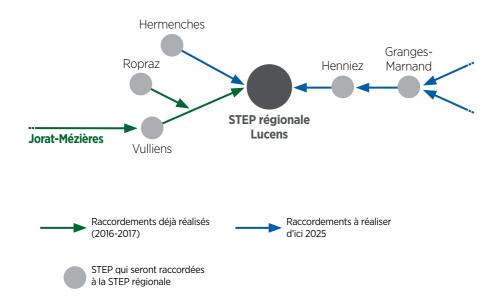
Fin 2017, un comité de pilotage régional est constitué. Sa mission est de préparer un projet régional d'épuration des eaux, sur le plan technique, financier et organisationnel.

Le projet

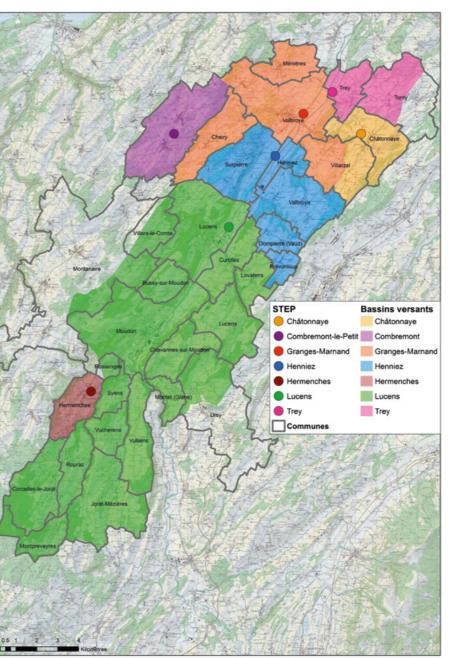
La STEP: elle sera située à Lucens, sur l'emplacement de la STEP actuelle. Une fois cette STEP régionale en place, elle traitera les eaux usées de quelque 25'000 habitants de 30 communes vaudoises et fribourgeoises. La région ayant une activité industrielle importante, les charges pollutives à traiter représentent au total l'équivalent de quelque 60'000 habitants.

La STEP comprendra un traitement des micropolluants et disposera d'équipements performants et modernes.

Les réseaux: pour regrouper l'épuration sur une STEP unique, il faut des tuyaux! Le projet implique la construction de nouvelles liaisons et de stations de pompage qui ramèneront les eaux usées vers la STEP régionale. Voici, ci-dessous, le schéma des liaisons prévues:



Carte du périmètre du projet « Moyenne Broye »



Calendrier, démarches

2018

Etudes techniques (STEP régionale et raccordements), d'organisation et de financement.

Fin 2018

Validation intermédiaire du projet par les exécutifs des communes et des associations ainsi que les services de l'Etat (VD et FR).

2019

Elaboration des statuts d'une nouvelle structure régionale, mise au point des aspects financiers et organisationnels, processus d'information.

Mi-2020

Constitution d'une nouvelle structure régionale. Cette nouvelle structure prend le relais pour la phase de réalisation du projet.

2025

Mise en service de la STEP régionale.

N°2 - juillet 2018

Jorat-Mézières COMMUNE INFOS

17



Forêts et cours d'eau

Il convient de rappeler les nombreuses tâches dévolues aux gardes forestiers et de saluer leur excellent travail.

Forêts

Face au constat d'érosion accrue des berges du Flon de Carrouge, sur la localité de Carrouge, Didier Gétaz, stagiaire auprès du Groupement forestier Broye-Jorat, a préparé un projet de réfection des niches d'arrachement et de renforcement des berges, en préconisant des méthodes respectueuses de l'environnement. La Municipalité n'a pas hésité à valider ce concept, dans un souci de préserver l'accessibilité à ce beau sentier dans de bonnes conditions, notamment en matière de sécurité.

Plan de situation et zone concernée



Ces photos montrent l'état actuel de cette zone, et le parcours du sentier pédestre Gustave Roud ainsi que l'emplacement de la zone d'affaissement. La photo en page suivante montre la partie concernée du sentier.

Constat

Suite à la chute de plusieurs arbres dans le lit du ruisseau, le cours de celui-ci s'est décalé, provoquant l'apparition de niches d'arrachement et l'affaissement des berges de la rive gauche. Les photos suivantes montrent les arbres obstruant le cours initial du ruisseau, formant un barrage déviant son cours naturel.

Conséquences

L'affaissement de la berge ronge le terrain de deux parcelles et emporte le sentier pédestre Gustave Roud qui longe le Flon de Carrouge. Si aucune mesure n'est prise, le sentier pédestre ne sera bientôt plus praticable à cet endroit. A l'extrême, la commune devrait envisager la fermeture de ce passage.

Mesures envisagées

Afin de freiner l'érosion de la berge, il est nécessaire de stabiliser cette dernière. Pour ce faire, il convient de sortir les troncs du ruisseau, afin d'éviter qu'un nouveau barrage ne se forme, puis démonter le barrage existant pour permettre au ruisseau de retourner dans son





lit d'origine. Les souches seront laissées sur place pour ne pas agrandir les niches d'arrachement.

La berge et la base de cette dernière seront ensuite stabilisés par la mise en place de fascines et éventuellement d'un clayonnage (assemblage de pieux et de branches d'arbres destiné à soutenir des terres) dans le lit du ruisseau sur toute la longueur de la zone.

ment aux réfections de niches d'arrachement importantes en eaux profondes. Si un renforcement des berges d'affouillement s'avère nécessaire, cette méthode peut se combiner avec des empierrements, des ouvrages en bois et des fascines à noyaux. Les fascines sont une méthode également efficace pour la consolidation de talus dont la pente ne peut plus être adoucie ou de futaies de valeur.

Période pour la réalisation des travaux

Les travaux de stabilisation doivent idéalement être effectués au printemps, afin de préserver la faune aquatique. Il convient de veiller à éviter de les réaliser trop tard dans la saison, la pose des fascines se faisant normalement pendant la période de repos de la végétation.

Répartition des coûts

Les frais inhérents à la réalisation d'un tel chantier bénéficient d'une subvention de l'Etat de 63%. Les 37% restants sont ensuite répartis pour moitié entre la commune et les propriétaires riverains, en fonction de la longueur de leurs parcelles jouxtant les berges du Flon de Carrouge.

EXEMPLE DE STABILISATION À L'AIDE DE FASCINES ET DE PLANÇONS

Avantages

Les fascines ont la faculté de bouger sur les plançons. Elles guident l'eau et évitent l'érosion dans le sens longitudinal. Les plançons freinent la vitesse du courant et ancrent l'ouvrage dans la rive. Ainsi, les protections tiennent par elles-mêmes aux rives concaves lors de crues.

Ce procédé efficace est nettement moins onéreux qu'un ouvrage en dur. Il s'agit en plus d'une méthode naturelle, offrant une grande résistance aux forces tractives. Une telle application convient particulière-

Implantation de 2 lits de plançons et fascines, nsolidation avec du géotextile de la partie Piquets de fixation de la 6 lits de plançons et fascines sur des ives sujettes à de fortes fluctuations du

Rôle du président du Conseil communal

Le Conseil communal est l'organe législatif de la commune. On devrait plutôt dire l'organe délibératif, car il ne vote pas de lois.

Il se prononce sur le contrôle de la gestion de la Municipalité, sur le budget et les comptes, sur l'arrêté d'imposition, sur les règlements communaux et sur d'autres compétences que la loi lui confie. Tous les ans, le Conseil communal élit entre autres parmi ses membres un président ou une présidente, rééligible.

Le premier rôle du président, comme on peut l'imaginer, c'est de diriger les séances du Conseil. Il donne la parole durant le débat et, après avoir clos la discussion, il conduit le vote. Ce rôle est important et a une grande visibilité; pourtant, le président est le seul membre du

Conseil qui ne peut pas donner son avis dans les débats et qui ne participe pas au vote à main levée, sauf pour départager s'il y a égalité des suffrages. Il est un peu l'arbitre neutre des délibérations. Il est aussi responsable du respect de la forme car, de nos jours, si toutes les lois ne sont pas respectées lors de la prise de décisions, on s'expose au recours d'un opposant.

Le président dirige aussi les réunions du bureau du Conseil afin de préparer la séance suivante du Conseil. Comme on est en plus petit comité, ces séances sont moins formelles. Les décisions y sont presque toujours prises par consensus et il est très rare que l'on vote.

Le président joue un autre rôle moins évident. Dans le canton de Vaud, le bureau du législatif communal fonctionne aussi comme bureau électoral. Le président est donc responsable du dépouillement des bulletins de la commune pour toutes les votations et élections.

On dit souvent que le président du Conseil communal est le premier citoyen de la commune, par association avec le président du Conseil national qui est le premier citoyen suisse. Il faut savoir cependant que, selon le protocole vaudois, le syndic passe avant le président du Conseil, ce qui est logique car il dispose de la légitimité de l'élection au suffrage direct.

Comme pour d'autres fonctions publiques, il est de moins en moins possible d'exercer celle de président à la bonne franquette, mais cela n'empêche pas une certaine décontraction dans les séances. C'est une tâche enrichissante qui m'aura apporté beaucoup de satisfaction, grâce à une excellente collaboration avec le bureau du Conseil et avec la Municipalité. Le plus dur aura été de devoir garder mes opinions pour moi sans intervenir dans certains débats.

David Mack



Remerciements à M. David Mack

M. David Mack, figure incontournable mais très discrète de la commune, a œuvré de longues années au service de la communauté villageoise. Il nous tient à cœur de le relever et de l'en remercier.

Son dévouement et son engagement ont débuté très rapidement après son élection au Conseil communal de Mézières en octobre 1993. En effet, la première trace de son passage au bureau du Conseil date des votations fédérales de février 1994 lors desquelles il officiait en tant que scrutateur. Il a été fidèle à cette fonction quelques années.

Le premier procès-verbal qu'il a tenu, en tant que secrétaire, date des élections complémentaires au Conseil d'Etat lors du 1^{er} tour de janvier 1997 et il a œuvré à ce poste jusqu'au milieu de l'année 2006. Ensuite, et pendant trois ans, il a assuré la fonction de secrétaire suppléant.

C'est en automne 2011 que M. Mack a repris la présidence du Conseil communal de Mézières et ceci jusqu'à la fusion.

Ensuite, par décision interne au bureau, il a été élu 1er président du Conseil communal de Jorat-Mézières.

Merci à David pour toutes ces années de dévouement sans faille.

Liste des préavis municipaux soumis et acceptés par le Conseil communal

En 2017-2018, durant sa 2º année de fonction, le Conseil communal de Jorat-Mézières a siégé à cinq reprises

L'ensemble des préavis, décisions et PV des séances du Conseil communal sont accessibles sous www.jorat-mezieres.ch

12 septembre 2017

Préavis 11/2017

Règlement communal sur la gestion des déchets

Municipal responsable: Simonetta Sandro

Préavis 12/2017

Modification des statuts de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion-Ferlens-Essertes (AIESFE) *Municipal responsable: Rochat Michel*

24 octobre 2017

Préavis 13/2017

Arrêté d'imposition pour l'année 2018 Municipal responsable: Guenat Patrice, syndic

Préavis 14/2017

Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Municipal responsable: Rochat Michel

Préavis 15/2017

Règlement communal des sépultures et des cimetières

Municipale responsable: Hugentobler Sonia

Préavis 16/2017

Statuts de l'Association intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron

Municipal responsable: Galley Roland

5 décembre 2017

Préavis 17/2017

Demande de crédit pour l'achat des portacabines de Carrouge

Municipal responsable: Simonetta Sandro

Préavis 18/2017

Vente du DDP 762 sur la parcelle communale N°356 à l'entreprise Vittoz Bois Sàrl, ZI de l'Ecorcheboeuf à Carrouge

Municipal responsable: Guenat Patrice, syndic

Préavis 19/2017

Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à Fr. 65'000'000.- et modification de l'art. 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ

Municipaux responsables: Preti Muriel et Guenat Patrice

Préavis 20/2017

Modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017

Municipale responsable: Preti Muriel

Préavis 21/2017

Budget pour l'année 2018

Municipal responsable: Guenat Patrice, syndic

Préavis 22/2017

Mise en place d'une zone réservée selon l'art. 46 LATC

Municipal responsable: Galley Roland

27 mars 2018

Préavis 01/2018

Règlement communal sur la protection des arbres

Municipal responsable: Jordan Pierre

Préavis 02/2018

Mise en séparatif du quartier Champ Derrey à Mézières

Municipal responsable: Rochat Michel

Préavis 03/2018

Acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour la voirie

Municipale responsable: Hugentobler Sonia

12 juin 2018

Préavis 04/2018

Règlement de police

Municipal responsable: Jordan Pierre

Préavis 05/2018

Règlement communal sur les heures d'ouverture des commerces

Municipal responsable: Jordan Pierre

Préavis 06/2018

Gestion de la Municipalité et comptes communaux pour l'année 2017

Municipal responsable: Guenat Patrice, syndic

Préavis 07/2018

Renouvellement éclairage public à Ferlens

Municipal responsable: Rochat Michel

Police des constructions

CABANON DE JARDIN, PERGOLA. ETC.

Ce genre d'installation doit être au bénéfice d'une autorisation municipale. Pour ce faire, il y a lieu de présenter un petit dossier comportant :

- Lettre explicative de demande d'autorisation.
- Plan de situation sur lequel devra figurer l'emplacement exact de la construction.
- Idéalement, prospectus ou descriptif détaillé du cabanon, avec dimensions.
- Signatures de tous les voisins parcellaires, pour valoir accord. La signature peut être apposée directement sur le plan cadastral.





Vous trouverez de plus amples précisions à l'art. 68a du Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC).

Il sied de préciser que ces diverses autorisations font l'objet de taxes, conformément à l'art. 1 e. du Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.



INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES (THERMIQUES ET PHOTOVOLTAÏQUES)

Conformément à l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), modification du 2 avril 2014, art. 32a, les installations solaires sont dispensées d'autorisation si elles sont considérées suffisamment adaptées aux toits (art. 18a al. 1, LAT), si les conditions suivantes sont réunies :

- a. Elles ne dépassent pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm;
- b. Elles ne dépassent pas du toit, vu de face et du dessus ;
- c. Elles sont peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques ;
- d. Elles constituent une surface d'un seul tenant.

Cela étant, même en respectant ces dispositions et en étant par conséquent dispensés d'autorisation, ces travaux doivent être annoncés à la commune avant de pouvoir commencer, afin qu'elle puisse procéder aux différents contrôles décrits ci-dessus.

ABATTAGE D'ARBRES

Tous les arbres de 30 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés.

L'abattage de tels arbres ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la Municipalité. Dans la mesure du possible, la taille et l'écimage seront ordonnés en lieu et place de l'abattage ou de l'arrachage.

La requête doit être adressée par écrit à la Municipalité, dûment motivée et accompagnée d'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantations protégés à abattre. Une demande d'abattage est affichée au pilier public durant vingt jours. A l'issue de ce délai, la Municipalité statue sur la demande ou sur les oppositions éventuelles et délivre ou pas son autorisation.



La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon ce qui suit:

ÉMONDAGE DES HAIES ET

ÉLAGAGE DES ARBRES

1. Emondage des haies:

- a) à la limite de propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.



2. Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées: à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur.
- b) au bord des trottoirs: à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de propriété.

Il faut également penser à élaguer les arbres en bordure des champs ou de chemins forestiers. Il est rappelé que, pour tous les arbres et haies se trouvant entre propriétés privées, c'est le Code rural qui fait foi et aussi, surtout, les rapports de bon voisinage!

Code rural, art. 56 : toutes plantations d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux doivent être maintenues aux hauteurs suivantes :

a) jusqu'à la distance de 2 mètres de la limite: 3 mètres.

b) de 2 à 4 mètres de la limite: 9 mètres.

La Municipalité insiste pour que ces mesures soient prises de façon régulière dans le temps, afin d'éviter des réactions personnalisées et, si nécessaire, la prise de mesures coercitives.

ENTREPRISES INSCRITES AU REGISTRE DU COMMERCE

Les brèves

Le site www.jorat-mezieres.ch vous renseignera sur les entreprises actives de Jorat-Mézières inscrites au registre du commerce.

Pour y accéder, veuillez cliquer sur: Accueil, Cadre de vie, Entreprises/Associations, Entreprises et commerces.

CARTES JOURNALIÈRES CFF FLEXICARD

La commune ne délivre pas de cartes journalières CFF.

Pour les obtenir, nous vous suggérons de contacter les communes suivantes via leur site internet ou par téléphone: Oron, Epalinges et Moudon.

VOTATIONS

Boîtes aux lettres - situations:

- Carrouge: dans le parking souterrain, route du Village 35
- Ferlens: à l'entrée du bâtiment communal (ancien collège), route du Village 6
- Mézières: à proximité du bâtiment communal (anciennement administration), rue du Général-Guisan 4

Heure dernière levée: 11h00 le dimanche des votations

Bureau de vote - situation:

Bâtiment communal, réception au rez, route du Village 35 à Carrouge
Heure d'ouverture: de 10h00 à 11h00 le dimanche des votations



AMICUS – La nouvelle banque fédérale de données pour les chiens

L'identification du chien par puce électronique et l'enregistrement dans une banque de données nationale sont obligatoires. Tous les chiens détenus ou importés en Suisse doivent être enregistrés.

L'acquisition d'un chien et tous les changements relatifs aux chiens doivent être communiqués à l'administration communale. Sur le site www.amicus.ch, un guide d'utilisateur pour propriétaires de chien est disponible.

BOIS DE FEU

La commune produit toujours du bois de feu non séché, conditionné par stère. La vente par souscription est possible en s'adressant directement au Groupement forestier Broye-Jorat:



M. Marc Rod, garde forestier, 021 903 32 13 ou mail marc.rod@vd.ch.

GENDARMERIE DE PROXIMITÉ

La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. Ce service a été mis en place pour lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible d'un véhicule et son équipage aux endroits clés, et pour offrir aux citoyens les services d'un poste de gendarmerie, tels qu'enregistrement d'une plainte ou annonce de perte de documents d'identité par exemple.

Les avis du passage du poste mobile sont publiés sur le site de la commune et affichés aux piliers publics.

Déchetterie de la Louye à Carrouge

Informations générales

Accès strictement réservé aux seuls habitants de Jorat-Mézières et détenteurs d'un macaron

Macaron

Chaque utilisateur de la déchetterie doit être en mesure de présenter son macaron d'accès, qui est obligatoire.

Il est délivré par l'administration communale. Les macarons ne sont



pas transmissibles, ne peuvent être utilisés par des tiers et doivent être retournés en cas de départ de la commune.

Accès

Les voies d'accès empruntant des chemins étroits, il est impératif de respecter la signalisation mise en place.

Nous attirons l'attention des habitants de Mézières sur le fait que le transit par le chemin du Moulin n'est pas autorisé.

Contact

Service de la voirie, M. Philippe Bach, responsable, mail: voirie@jorat-mezieres.ch



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA LOUYE

Du 1^{er} novembre au 31 mars (horaire d'hiver)

Mercredi		15h00 - 18h30
Vendredi	10h00 - 12h00	13h00 - 15h00 réservé aux entreprises
Samedi	08h30 - 11h30	

Du 1er avril au 31 octobre (horaire d'été)

Lundi		15h00 - 18h30
Mercredi		15h00 - 18h30
Vendredi	10h00 - 12h00	13h00 - 15h00 réservé aux entreprises
Samedi	08h30 - 11h30	

Règlement communal sur la gestion des déchets

Directive municipale concernant le fonctionnement

La Municipalité recommande aux consommateurs de retourner autant que possible les emballages et les objets usagés aux fournisseurs

Ordures ménagères (sacs taxés):

- Les sacs autorisés sont en vente dans les commerces locaux, dans les grandes surfaces, ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.
- · Les détenteurs de sacs d'ordures ménagères taxés les déposent aux en-

droits prévus à cet effet ou selon les directives de la Municipalité.



DIRECTIVE MUNICIPALE SUR L'ALLÈGEMENT DE LA TAXE

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certaines catégories de citoyens qui se sont acquittés de leur taxe forfaitaire annuelle, la Municipalité décide de ce qui suit:

Dès la naissance d'un enfant et jusqu'à son troisième anniversaire, son représentant légal peut retirer annuellement au contrôle des habitants 10 rouleaux de 10 sacs de 17 litres ou 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant de cette tranche d'âge. Les sacs sont distribués semestriellement, au prorata des mois par année civile.



Sont accessibles à la déchetterie de la Louve à Carrouge :

- Bennes destinées au verre (avec tri des couleurs).
- Fûts pour les huiles végétales et miné-
- · Containers pour divers déchets valorisables (papiers, cartons, ferrailles, bois, plastiques, textiles, etc.). Ces déchets sont à compacter autant que possible.
- Big bags pour y déposer les bouteilles portant le logo PET, vides, écrasées et bouchonnées.
- Emplacements pour les déchets compostables. Le compostage chez l'habitant est toutefois vivement recommandé. Les déchets organiques dès 2m³ (déchets de tailles, branches, troncs, souches, racines, etc.) sont à amener au Centre de compostage de la Coulette à Belmont.
- Bennes pour les déchets encombrants non valorisables. Ces déchets, meubles ou autres, doivent être autant que possible démontés (les matières valorisables séparées) et compactés par le détenteur avant sa venue à la déchetterie. Seuls sont acceptés les déchets ne pouvant pas être introduits dans un sac taxé. Il n'y a pas de ramassage à domicile des déchets encombrants.
- Emplacement pour les petits gravats uniquement (vaisselle). Les gravats de taille plus importante (matériaux pierreux, matériaux de démolition, terre cuite, porcelaine, briques, vitres et vitrages) sont à faire évacuer par une entreprise aux frais du détenteur.
- · Emplacements pour les appareils ménagers, électroniques, déchets spéciaux (peinture, néons, piles, etc.).

Plus d'infos sur **www.jorat-mezieres.ch**, rubrique Déchets.



































Associations et sociétés locales, sports et loisirs

	Prénom	Nom	Rue	Localité	Tél. officiel
Abbaye de Carrouge	Patrick	Emery	Rte du Borgeau 31	1084 Carrouge	076 660 03 61
Abbaye de Mézières	Raphaël	Pasteris	Rte de Servion 3	1083 Mézières	079 649 65 13
Abbaye de Servion-Ferlens-Essertes	Loïc	Bardet	Ch. du Pralin 9	1085 Vulliens	079 718 01 88
Aînés du Jorat	Monique	Maeder	Rte du Village 49	1084 Carrouge	021 903 18 03
Amicale PEC Jorat-Lavaux			Champ du Clos 4	1085 Vulliens	079 765 49 84
Association des amis de Gustave Roud (AAGR)	Stéphane	Pétermann		1084 Carrouge	079 288 42 97
Association des commerçants du Jorat (ACAIJ)	Ronny	André	Grand-Rue 11	1083 Mézières	021 903 10 10
Ass. des parents d'élèves du Jorat-Oron-Palézieux	Mathieu	Janin	CP 73	1072 Forel-Lavaux	079 692 62 36
Association du Cinéma du Jorat	Sylvie	Jordan	Rte du Village 15	1084 Carrouge	021 903 19 18
Association Jorat souviens-toi	Claude-Yvan	Jordan	Rte du Borgeau 36	1084 Carrouge	021 903 12 94
Ass. la Lanterne magique - cinéma Carrouge	Marc	Oran	Ch. en Moratoux 2	1077 Servion	079 214 35 51
Association Petite Enfance Réseau Oron (APERO)		Secrétariat	Ch. du Centre 6, CP 43	1077 Servion	021 903 14 13
Ass. scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	Nicolas	Deprez	CP 85	1083 Mézières	021 557 35 08
Badminton Club	Marina	Beaud	Ch. Praz du Perey 38	1077 Servion	021 903 19 45
Bibliothèque scolaire et publique du Jorat	Martine	Thonney	Ch. du Raffort 11 / CP 77	1083 Mézières	021 557 35 21
Cercle des Amis du Théâtre du Jorat		Secrétariat	Case postale 38	1083 Mézières	
Chœur mixte de Carrouge	Nathalie	Zweifel	Ch. du Moulin 5	1083 Mézières	079 572 73 64
Circul'Action	Armand	Gelin	Ch. Pierre -Boulanger 4	1083 Mézières	021 903 46 73
Club de Tennis de Table, CTT Mézières	Bernard	Cottier	Rue de Bassenges 5a	1024 Ecublens	079 250 51 78
Club du berger allemand Le Jorat		Secrétariat	Route des Cullayes 8	1073 Mollie-Margot	
Cors des Alpes	Max	Zweifel	Ch. du Moulin 10	1083 Mézières	021 907 80 78
Delta Jorat Beta	Nicolas	Gilliéron	Rue du Général-Guisan 3	1083 Mézières	079 300 53 74
Ecole de Musique de la Fanfare du Jorat	Stéphane	Chevalley	Chemin de la Crosettaz 1	1083 Mézières	076 822 40 87
Fanfare du Jorat	Blanc	Jean-Luc	Ch. du Pré-Bally 8A	1034 Boussens	079 828 25 83
FC Jorat-Mézières (FCJM)	Vincent	Rimaz	Case postale 10	1083 Mézières	079 709 85 94
Fédération vaudoise des sociétés d'apiculteurs	Philippe	Locatelli	Ch. des Planches 14	1083 Mézières	021 903 24 82
Festival des Planches	Marc	Chappuis	Rte du Borgeau 29	1084 Carrouge	079 570 11 34
Jeunesse de Carrouge	Gaëtan	Gindroz	Rte d'en Bas 17	1084 Carrouge	079 234 13 59
Jeunesse de Mézières	Von Stürler	Simon	Case postale 90	1083 Mézières	078 669 00 89
Jumelage Carrouge-Carrouges (F)	Jacques	Goël	Rte du Village 18	1084 Carrouge	079 696 35 47
La Jorattitude	Gary	Cherpillod	Ch. du Pralin 9	1085 Vulliens	079 447 05 88
Le Madrigal du Jorat	André	Denys	Ch. Champ-de-Plan 4	1083 Mézières	079 330 74 51
Les Trois Gâchettes de Mézières	Jean-Luc	Jeannet	Route des Cullayes 12	1083 Mézières	021 903 11 56
Marché Charme de Carrouge	Pierre	Jordan	Ch. de la Fontanettaz 27	1084 Carrouge	079 416 15 89
Marche romande Général Guisan	Bernard	Burri	CP 13	1083 Mézières	079 412 38 19
Paysannes Vaudoises section Mézières et environ	Andréa	Bory	Chemin de la Naz 3	1084 Carrouge	021 903 17 64
Petit chœur de Carrouge	Sylvie	Ornigg-Baert	Ch. du Chalet 7	1084 Carrouge	077 463 68 66
Pistolet-Revolver du Jorat	Serge	Gagnaux	Rte de Servion 2	1083 Mézières	079 285 12 91
Samaritains section Haute-Broye Jorat (ACVS)	Stella	Dougoud	CP 153	1610 Oron-la-Ville	079 259 81 75
Ski Club "Les Genettes"	François	Gilliéron	Rte des Cullayes 9	1083 Mézières	021 903 12 52
Société de gymnastique de Mézières	Patricia	Dumas	Route du Village 10	1085 Vulliens	021 903 22 03
Société de Tir "les Maraîches"	Bernard	Debétaz	Ch. des Maraîches 10	1084 Carrouge	078 751 28 68
Société de Tir la Détente	Frédéric	Broillet	Rte de Servion 5	1076 Ferlens	079 643 22 54
SVPR - Sté des Pêcheurs	Christophe	Sterki	Rte du Village 61	1509 Vucherens	079 173 79 49
Tir des enfants	Nicolas	Bach	Ch. du Bois-Devant 5	1084 Carrouge	021 903 22 25
Union des Soc. de Tir et d'Abbaye de Mézières	Jean-Luc	Jeannet	Route des Cullayes 12	1083 Mézières	021 903 11 56
VBC Jorat-Mézières	Gaspar	Cuche	Route du Village 62	1085 Vulliens	077 403 78 16

Bibliothèque de Jorat-Mézières



Horaire public

Mardi 15h00 - 18h00 Mercredi 14h00 - 17h00 Jeudi 19h00 - 21h00 Pendant les vacances scolaires: ouvert le jeudi uniquement

La Bibliothèque offre un large choix de livres pour adultes et enfants, BD, ouvrages documentaires et revues.

Elle met également à disposition des lecteurs un ordinateur (relié à internet et équipé d'une imprimante) disposant d'outils pour les recherches bibliographiques, documentaires, etc.



Tarifs

Adulte: Fr 30.-/année ou Fr 40.-/année selon le lieu de résidence Enfant: gratuit

Bibliothèque scolaire et publique du Jorat

Ch. du Raffort 11, CP 77 1083 Mézières 021 557 35 21 www.jorat-mezieres.ch bibli.mezieresvd@bluewin.ch

Un sobriquet

Les trois villages formant la nouvelle commune avaient chacun leur sobriquet. Pour rappel:

Ferlens:

Lè z'Etserpenâ (les dépeignés, les ébourrifés)

Carrouge:

Les Choupions (les demi-brûlés)

Mézières:

Les Grands Pantets

Selon le Petit Robert, le sobriquet est un «surnom familier, souvent moqueur». Dans le canton de Vaud, on conserve souvent la forme en patois du sobriquet des habitants d'un lieu, ce qui atteste l'origine à la fois ancienne et populaire.



La boîte à livres

Pour répondre à une demande et afin de compléter l'offre communale, une boîte à livres a été installée à mi-mars 2018 à Carrouge dans le parking souterrain, sous l'administration communale.

Le principe est simple:

- Empruntez gratuitement l'un des livres dénosés :
- Redéposez-le, ou pas, une fois votre lecture achevée;
- Déposez un ouvrage que vous avez aimé pour le partager avec d'autres lecteurs.

Nouveau projet, nouvel emplacement

La société Swisscom ayant décidé de fermer et de démanteler la cabine téléphonique de Mézières (à côté de la Poste), la Municipalité a décidé de reprendre cette cabine et d'y créer une nouvelle boîte à livres, voire éventuellement de jeux afin de répondre à l'engouement de la première «boîte».



Instances officielles

SERVICES	RUE	LOCALITÉ	TÉLÉPHONE
Agence assurances sociales (AAS)	Le Bourg 11	1610 Oron-la-Ville	021 557 19 60
Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	CP 85	1083 Mézières	021 557 35 08
Centre social régional (CSR)	Le Bourg 11	1610 Oron-la-Ville	021 557 19 55
ECA	Rue de la Tour 5	1095 Lutry	058 721 24 50
EPS du Jorat (école)	Ch. du Raffort 11	1083 Mézières	021 557 35 10
Etat civil vaudois	Rue du Simplon 18	1800 Vevey	021 557 07 07
Gendarmerie - poste d'Oron	Le Bourg 11	1610 Oron-la-Ville	021 557 86 21
Justice de paix Lavaux-Oron	Rue Davel 9	1096 Cully	021 557 82 55
Office d'impôt du district	Rue du Simplon 22	1800 Vevey	021 557 10 00
Office des poursuites Lavaux-Oron	Av. CFRamuz 73A	1009 Pully	021 557 83 10
Office régional de placement (ORP)	Av. CF. Ramuz 43	1009 Pully	021 557 19 10
Préfecture Lavaux-Oron	Rue du Temple 17	1096 Cully	021 316 07 10
Registre foncier Lavaux-Oron	Ch. de Versailles 6	1096 Cully	021 557 83 20

Ecole et petite enfance

SERVICES SCOLAIRES		RUE	LOCALITÉ	LIEN INTERNET	TÉLÉPHONE
Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)		Ch. du Centre 6	1077 Servion	www.reseau-apero.ch	021 903 14 13
Ass. des parents d'élèves du Jorat-Oron-Palézieu	x (APE)	CP 73	1072 Forel-Lavaux	www.ape-jorat.ch	079 692 62 36
Association scolaire intercommunale du Jorat (A	SIJ)	CP 85	1083 Mézières	www.asij.ch	021 557 35 08
Etablissement scolaire du Jorat (EPS)		Ch. du Raffort 11	1083 Mézières	www.ecolesdujorat.ch	021 557 35 10
GARDERIES	RUE		LOCALITÉ	LIEN INTERNET	TÉLÉPHONE
Le Petit Panda	Rue du	u Général-Guisan 4	1083 Mézières	www.petit-panda.ch	021 903 61 45
Les Libellules	Ch. de	la Grande Salle 1	1084 Carrouge	www.reseau-apero.ch	021 903 40 41

EMS, paroisses et pompes funèbres

EMS	RUE	LOCALITÉ	TÉLÉPHONE
EMS La Faverge	Rte de Bulle 10	1610 Oron-la-Ville	021 908 09 08
EMS Le Flon	Rte du Flon 19	1610 Oron-la-Ville	021 908 02 00
EMS Le Signal	Rte du Signal 6	1080 Les Cullayes	021 903 11 66
Résidence EMS Praz-Joret	Rte de Servion 36	1083 Mézières	021 903 09 40
PAROISSES ET POMPES FUNÈBRES	RUE	LOCALITÉ	TÉLÉPHONE
Paroisse du Jorat, Nicolas Merminod, pasteur	Ruelle Pasteur Martin 1	1083 Mézières	021 331 58 28
Paroisse catholique d'Oron		1610 Oron-la-Ville	021 909 50 37
Pompes funèbres Cassar SA	Rte de la Croix-d'Or	1083 Mézières	021 903 23 38
Pompes funèbres générales SA	Ch. de la Paisible 1	1083 Mézières	021 903 32 17

Services médicaux

SERVICES	RESPONSABLE	LIEU	TÉLÉPHONE
URGENCES			
Ambulances, appel d'urgences			144
Feu, centrale d'alarme			118
Permanences médicales, Centrale des m	édecins de garde	1005 Lausanne	0848 133 133
Police, appel d'urgences			117
Rega			1414
CENTRE MÉDICAL DU JORAT		Rte de Servion 4, 1083 Mézières	
Médecine de famille	Dr Christopher Krayenbühl		021 903 11 23
	ŕ	Dr Jean Perdrix, Dr Jean-Michel Bigler, Dr Biniam Shawul et Dresse Jeanne de Montmollin	
Psychiatrie - Psychothérapie	Dr Carlos A. de Mendonça Lima et Dr Dimitris Foskolos		021 903 19 13
Pédiatrie	Dresse Sarah Pernet-Fattet et Dresse Gaël Vadnaï		021 903 60 00
Cabinet dentaire	Dresse Valérie Dormenval		021 903 59 03
Cabinet de physiothérapie	Alison Garland de Rivaz		021 903 21 18
Pharmacie du Jorat	David Mack	Rte de Servion 6, 1083 Mézières	021 903 02 60
Centre médico-social (CMS)		Le Bourg 40, 1610 Oron-la-Ville	021 907 35 50
Vétérinaire petits et grands animaux	Julien Lador	La Vy de Rue 3, 1083 Mézières	021 903 01 01

Santé

THÉRAPIES	CONTACT	LIEU	TÉLÉPHONE
Ostéopathe	Victoria Dezuari	1083 Mézières	079 445 35 86
Physiothérapeute	Sylvia Schaer	1084 Carrouge	021 903 17 21

Assistance - Aides

SERVICE	TÉLÉPHONE
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Cartons du Cœur région Oron	079 393 86 70
Fondation pour proches-aidants PRO-XY Lavaux-Oron, coordinatrice régionale	079 590 61 30
Groupe des bénévoles Oron-Mézières, transports médicaux, CMS Oron	021 907 35 50
La main tendue	143
Pro Senectute	021 646 17 21

25 JANVIER 2018, TRADITIONNELLE JOURNÉE DES AÎNÉS, LOTO

Succulente soupe maison concoctée par Pierre Jordan. Ici accompagné de Sonia Hugentobler Des aînés bien concentrés







1er AOÛT 2017, FÊTE NATIONALE À LA ZONE SPORTIVE DE PRÉ-ETANG À MÉZIÈRES

Noël Ayer, l'un des gagnants du loto des aînés 2016 allumant le feu



Au Moulin, Mézières

2018

Projet de valorisation du local à vélos au Collège du Raffort, par M. Nicolas Sciboz







27 AVRIL 2018, MARCHÉ CHARME DE CARROUGE La place du Marché accueillant le Marché Charme Démonstration de danses par le groupe Jazzercise

VENDREDI 7 JUILLET 2017, MARTELAGE COMMUNAL

L'équipe prête au martelage avec la présence des municipaux anciens et actuels, de l'inspecteur forestier, des gardes forestiers et des employées et employés communaux. Marc Rod, garde forestier, marque au moyen d'une griffe un arbre qui ne sera jamais abattu ni même évacué.

L'utilisation du pied à coulisse forestier permet à Serge Delessert de déterminer le diamètre du tronc.







Centenaire et nonagénaires

Mme Anna Aubert, doyenne de Jorat-Mézières, nous a quittés paisiblement le 22 avril dernier. C'est le 10 mai 2018 que cette citoyenne de Jorat-Mézières aurait atteint le bel âge de 104 ans, une première dans le village de Carrouge.



Jorat-Mézières COMMUNE INFOS

Mme Allasia Maria née le 14 février 1928 (pas de photo)

Personne enthousiaste et volontaire. Elle aime être entourée par sa famille qui le lui rend bien. Sa devise: il faut que ça bouge, aller de l'avant.



Sur la photo: Michèle Arkayin (-Sonnay), avec son frère Jean-François Sonnay, Muriel Preti, municipale, et le pasteur Nicolas Merminod.



Mme Marianne Cherpillod, née le 16 septembre 1927. Toujours souriante et remplie d'humour.





M. Pierre Jordan qui a fêté ses 90 ans le 26 mai dernier.

N°2 - juillet 2018

Evénements 2018-2019

Juillet 2018

31 Souper organisé par la Jeunesse de Carrouge

> Repas sur inscription Sur place de fête du 1^{er} août, Au Borgeau (cantine) à Carrouge

Août 2018

1 Brunch du 1er août

Sur inscription Animation musicale et expo. *Temple Mézières*

1 Fête nationale

Après-midi: activités sportives 21h: partie officielle *Au Borgeau à Carrouge*

17-18 3° édition Festival Delta Jorat Beta

A proximité des terrains de foot à Mézières

- 20- Festivités du 20e anniversaire
- 24 du stand de tir de la Détente Ferlens
- **22 Tour du Pays de Vaud** Course à pied *Au Raffort à Mézières*
- 31 Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge
- **31 Festival des Planches** *Place de l'Epinette à Mézières*

Septembre 2018

- 1 Festival des Planches
 Place de l'Epinette à Mézières
- 8 Marché Jorat Souviens-toi Ferme des Troncs à Mézières
- 9 Fête aux Troncs Ferme des Troncs à Mézières
- 14 Souper fondue chinoise organisé par la Jeunesse de Mézières
 Repas sur inscription
 Grande salle de Mézières
- 28 Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge

Octobre 2018

- 5 Soirée moules frites organisée par la Société de jumelage Repas sur inscription Grande salle de Carrouge
- 6 Marché de la vente paroissiale Jardin de la Cure à Mézières
- 7 **Vente paroissiale** Grande salle de Mézières
- 9 Thé dansant Grande salle de Mézières

- 9 Conseil communal Grande salle de Mézières
- **Don du sang** *Grande salle de Mézières*
- **26** Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge
- 27 Bal Halloween Night organisé par la Jeunesse de Carrouge Grande salle de Carrouge

Novembre 2018

- 2 Bal de la St-Martin organisé par la Jeunesse de Mézières Grande salle de Mézières
- 6 Aînés du Jorat, loto Grande salle de Carrouge
- 9 La Nuit du Conte Collège du Raffort à Mézières
- 9-11 Bourse d'échange d'oiseaux des îles (Association romande d'amateurs d'oiseaux) Grande salle de Mézières
- 14 Spectacle de la Cie de la Marelle «Les Fleurs de soleil» Grande salle de Carrouge
- 24- Soirées de la Société
- **25 de gymnastique de Mézières** *Grande salle de Mézières*
- **30 Marché «Charme»** Place du Marché à Carrouge

Décembre 2018

- 4 Conseil communal Grande salle de Mézières
- **15-16 Marché de Noël** *Grande salle de Mézières*
- 18 Aînés du Jorat, repas de Noël Aux Cullayes
- 21 Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge

Janvier 2019

- 12 Soirée +28 du FC Jorat-Mézières Grande salle de Mézières
- **25** Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge
- **26 Soirée annuelle Fanfare du Jorat** *Grande salle de Mézières*

Février 2019

1 Soirée crêpes organisée par la Société de jumelage Grande Salle de Carrouge

- 2 Soirée annuelle Fanfare du Jorat Grande salle de Mézières
- 8-10 Bourse d'échange d'oiseaux des îles (Association romande d'amateurs d'oiseaux) Grande salle de Mézières
- 15 Repas de soutien du FC Jorat-Mézières Grande salle de Mézières
- **22** Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge
- 23 Bal Green Party 8 organisé par la Jeunesse de Mézières Grande salle de Mézières

Mars 2019

- 29 Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge
- **30 Vide-grenier de Jorat-Mézières** *Grande salle de Mézières*

Avril 2019

- 6-7 Soirées du Petit chœur de Carrouge
 - Grande salle de Carrouge
- **26** Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge
- **27-28 Salon du bien-être** *Grande Salle Mézières*
- 27 Bal de printemps organisé par la Jeunesse de Carrouge Grande salle de Carrouge

Mai 2019

31 Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge

Juin 2019

- **15-16 50° marche du Général Guisan** *Grande salle de Mézières*
- 28 Marché «Charme» Place du Marché à Carrouge

Aînés du Jorat, gym certains mardis après-midi de 14h à 16h. Une activité par mois. Renseignements et inscription au groupe des aînés chez Mme Monique Maeder au 021 903 18 03

Cinéma du Jorat, grande salle de Carrouge : le site www.cinema-du-jorat.ch vous renseignera sur les dates des séances

Le Poste Mobile, la gendarmerie à votre porte, en alternance sur les places du Village de Carrouge et Mézières : www.jorat-mezieres.ch vous renseignera en temps utile